



Certificat de Qualification Professionnelle Employé(e) de Commerce

Rayon Exclusif

Le titulaire du CQP Employé(e) de Commerce Rayon Exclusif travaille sur la surface de vente où il a pour mission principale le rangement et la présentation des rayons et des réserves. Il est donc chargé de la manutention, du marquage des marchandises, du réapprovisionnement. Il oriente et renseigne le client.

Objectifs

A l'issue de la formation, les candidats doivent être en mesure de répondre aux 4 blocs de compétences attendues sur le poste :

La relation Client

Le rayon

La réserve

L'environnement de travail

Public

Jeunes de moins de 26 ans et demandeurs d'emploi de plus de 26 ans dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Salariés dans le cadre d'une période de professionnalisation

Organisation, durée

Dispositif en entrées sorties permanentes individuelles sur toute l'année.

Durée de la formation : 217 h de formation sur 9 mois (1 jour par semaine). Le reste du temps, le salarié est dans son magasin d'affectation.

Coût et financement

La formation est prise en charge par L'OPCOMMERCE dans le cadre du contrat de professionnalisation. La formation est gratuite pour le salarié en contrat de professionnalisation qui perçoit une rémunération équivalente à un pourcentage du SMIC selon son âge et son niveau scolaire

Lieu

BASSIN Formation COBAS
1 Bd des Miquelots
33260 LA TESTE DE BUCH

Validation

Ce CQP est une qualification reconnue et certifiée par la branche professionnelle du Commerce à Prédominance Alimentaire (détail et gros)

Programme

La Relation client

L'accueil, l'information et l'orientation du client

Le traitement des réclamations clients

Le conseil à la clientèle

Le Rayon

Le maintien du bon état marchand du/des rayon(s)

L'implantation des produits dans le rayon (notion générale)

Le balisage et l'étiquetage du rayon

La mise en valeur et la visibilité des produits dans le rayon

La Lutte contre la démarque

La Réserve

La mise en œuvre des consignes en matière de réalisation d'inventaires

L'utilisation des outils en vigueur en matière de suivi de stock

La mise en œuvre des consignes en matière de tenue des réserves

L'entretien du matériel de rangement et de manutention

Le contrôle de la réception des marchandises

L'enregistrement des entrées de stock

L'Environnement de travail

L'adaptation de sa communication en fonction de son interlocuteur

La diffusion de l'information

Le respect des règles collectives

Le travail en équipe et la contribution au groupe

Le partage de son savoir-faire

Les grands principes de la politique de l'enseigne et de son fonctionnement

Les évolutions numériques

